

Paris, le 4 février 2009



Fiche de poste pour le PDG de Public Sénat

I - DESCRIPTION DES MISSIONS

Le président-directeur général de Public Sénat assume les missions suivantes :

- Définir la grille des programmes et l'identité visuelle de la chaîne.
- Prendre tous les contacts nécessaires pour nouer des partenariats éditoriaux et techniques.
- Définir et gérer les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la chaîne.
- Définir toutes les opérations nécessaires d'acquisition ou de cession de programmes audiovisuels.
- Déterminer les opérations de production et de coproduction audiovisuelles à réaliser.

II - PROFIL DES CANDIDATS

- Connaissance approfondie des médias et expérience accomplie de la direction d'une équipe.
- Capacité de négociation et de définition d'une ligne éditoriale.
- Sens de l'équilibre politique pour veiller à l'expression pluraliste des courants d'opinion.
- Intérêt pour l'activité parlementaire et l'information civique.
- Souci de prendre en compte les spécificités du Sénat et les acquis de la ligne éditoriale progressivement précisée depuis la création de la chaîne.

III - PROJET

Le candidat devra déposer un mémoire écrit décrivant son projet stratégique pour les trois années du mandat de PDG de Public Sénat.

Ce document précisera notamment :

- les priorités de la ligne éditoriale ;
- les mécanismes de concertation avec LCP-AN qu'il propose pour assurer la coordination entre les deux rédactions et l'éventuelle mise en commun de moyens ;
- les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour faire de Public Sénat un instrument d'expression du bicamérisme, notamment du Sénat, et de découverte des collectivités territoriales et du travail des élus.